

Pas de repos pour les cimetières

Jeanne Corriveau

Number 154, Fall 2017

Patrimoine funéraire. Ode à la vie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/86566ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Corriveau, J. (2017). Pas de repos pour les cimetières. *Continuité*, (154), 24–28.

DOSSIER
PATRIMOINE FUNÉRAIRE
ENJEUX

Pas de pour les

Stèles brisées, monuments défraîchis, ornements subtilisés : aux quatre coins du Québec, des cimetières sont abandonnés à leur triste sort. Il importe pourtant de préserver la mémoire dont ils sont les gardiens. Mais comment ?

JEANNE CORRIVEAU



Photo : Pascal Huot

repos s cimetières

En 2011, la fabrique de Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet a posé un geste drastique. Aux prises avec un manque d'espace dans son cimetière, elle a retiré 150 monuments funéraires pour réaffecter les lots dont les droits de concession étaient en souffrance. Au Québec, les familles sont propriétaires du monument funéraire. Mais le lot où reposent les dépouilles leur est loué en vertu d'un bail emphytéotique (de longue durée) qui en inclut l'entretien. Dans le langage courant, on parle de perpétuité, mais en termes de loi, le contrat ne dépasse pas 99 ans. Après quoi, l'entente doit être revue.

La nouvelle a sonné l'alarme pour les organisations qui se penchent sur la protection du patrimoine funéraire. Déjà, les églises désertées par les fidèles leur causaient des maux de tête ainsi qu'aux fabriques. Chaque année, dans la province, une quarantaine de lieux de culte sont fermés, vendus, démolis ou transformés. «Imaginez avec les cimetières, c'est bien moins *glamour*. C'est la catastrophe», s'exclame l'anthropologue Brigitte Garneau, présidente de Pierres mémorables, un organisme voué à la sauvegarde des lieux de sépulture.

Dans un univers où la perpétuité n'est pas éternelle, la recherche de solutions pour rescaper le patrimoine funéraire représente un défi de taille. À l'instar de la mort, les cimetières n'ont pas la cote. Et malgré quelques pistes, on est loin de la fontaine de jouvence.

La crémation gagne du terrain

La désaffection religieuse n'est pas seule responsable du déclin des cimetières. Le feu vert donné par l'Église catholique romaine à l'égard de la crémation en 1963 leur a porté un dur coup. Tout comme l'autorisation par le gouvernement

du Québec de l'installation de crématoriums hors des cimetières, en 1972.

En 1973, le taux de crémation au Québec s'élevait à environ 3 %, selon les données compilées par Yvon Rodrigue, cofondateur des Services mémorables Harmonia. En 2012, il a bondi jusqu'à 75 %. En parallèle, l'inhumation dans un cimetière religieux a chuté de 30 % en 40 ans. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les fabriques voient fondre leurs revenus et que plusieurs des quelque 2700 cimetières au Québec, recensés par l'Écomusée de l'Au-Delà, aient triste mine. «Les cimetières, j'en ai vu dans toutes les régions. Certains sont laissés complètement à l'abandon. Les stèles jetées par terre. Celles de nos grands personnages publics mises au rebus», se désole Brigitte Garneau.

C'est sans compter les ravages du vandalisme qui incite des gestionnaires à limiter l'accès à leurs cimetières. «On ne sera jamais à l'abri d'événements ponctuels causés par un groupe qui fête un peu trop ou des personnes délinquantes», admet François Chapdelaine. Le cimetière Saint-Charles à Québec, dont il est le directeur général, a été le théâtre, il y a deux ans, d'actes de vandalisme sans précédent. Néanmoins, selon lui, le temps, qui fait en sorte que des monuments délaissés se détériorent, demeure le pire des vandales. Et donc, la première cible sur laquelle agir.

L'exemple de l'Ontario

Au Québec, à l'heure actuelle, diverses lois et règles, tant publiques que privées, régissent les cimetières. En 2013, à l'occasion du Colloque sur l'avenir des cimetières du Québec mené par l'Écomusée de l'Au-Delà et la Société québécoise d'ethnologie, les participants ont produit une déclaration en vue d'uniformiser la situation. Celle-ci suggère d'assujettir les cimetières à un encadrement législatif qui engloberait l'ensemble

« C'est dramatique de constater que les anges vont à la casse, mais c'est pire encore de penser qu'au Québec, nous nous privons de nos repères identitaires. »

— Brigitte Garneau

des activités liées à la disposition des restes humains et des cendres. Elle propose également de placer les cimetières en difficulté sous la responsabilité des municipalités. Enfin, elle conseille la création d'un fonds en fiducie par le gouvernement du Québec afin d'assurer non seulement l'entretien des cimetières, mais aussi celui des monuments et autres ouvrages funéraires.

Brigitte Garneau croit qu'à ce sujet, l'Ontario devrait servir d'inspiration. En 2012, la province a adopté la Loi sur les ser-

vices funéraires et les services d'enterrement et de crémation. Cette loi donne une définition large aux cimetières, incluant les mausolées et les colombariums. Elle décrit les pouvoirs municipaux en matière de désignation patrimoniale et d'expropriation. Et elle oblige les propriétaires de cimetières à se doter d'un fonds d'entretien qui correspond à 40 % du montant versé lors de l'achat de concession d'un lot.

Cela dit, pour l'anthropologue, la préservation du patrimoine funéraire ne se limite pas aux lieux physiques : « C'est dramatique de constater que les anges vont à la casse, mais c'est pire encore de penser qu'au Québec, nous nous privons de nos repères identitaires. »

MIEUX VAUT PRÉVENIR...

La responsabilité d'entretenir les monuments funéraires incombe à leurs propriétaires. Malheureusement, ces derniers n'ont souvent pas les moyens de faire restaurer par des professionnels les œuvres détériorées. Pourtant, plusieurs gestes simples pourraient éviter d'en arriver à une telle nécessité. En 2016, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal a publié *Guide d'entretien pour votre monument*, consacré aux ouvrages comportant des composantes métalliques. Il faut dire que l'inventaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, réalisé en 2008, avait confirmé l'importance de ce type de monuments sur place (1700 répertoriés). D'où l'idée de créer cet outil. On y explore les problèmes pouvant toucher les éléments de métal et les stèles, en plus de proposer des solutions pour les résoudre. Par exemple, un examen annuel des ancrages, du joint de scellement et du métal ainsi que de menus travaux pour retarder la corrosion du bronze, de la fonte et de l'aluminium peuvent faire une grande différence. À télécharger sur le site de l'Institut du patrimoine funéraire du Québec (<http://ipfq.ca/outils-references/>). (J. Ouellet)

Des morts tranquilles ?

Plusieurs fonds d'entretien sont dans une situation précaire chez nous, reconnaît François Chapdelaine, qui préside aussi l'Association des cimetières chrétiens du Québec. « Moins les gens se font inhumer, moins il y a d'argent versé dans ces fonds en fiducie. Les sommes stagnent, puis fondent, car leur pouvoir diminue face à l'indice des prix à la consommation », explique-t-il.

Il cite le cas d'un riche notaire qui, il y a plus d'un siècle, s'est fait construire un imposant monument funéraire, mais dont la descendance, moins fortunée, ne peut en assurer la restauration. Comment protéger ce patrimoine, sans aliéner des sommes au détriment d'autres familles ?

Selon le président, la protection du patrimoine funéraire passe par une réorganisation de la gestion des cimetières. « C'est un domaine en évolution. Les cimetières ne sont pas si tranquilles qu'on le dit. » Cette année, par exemple, les cimetières Saint-Charles et Notre-Dame-de-Belmont qu'il dirige, à Québec, ont pris en charge sept petits cimetières paroissiaux en péril de la région. « On a accepté parce qu'on ne voulait pas les laisser à l'abandon, pas plus que les familles qui ont besoin de services. »

Un monde en évolution

Les compagnies sans but lucratif qui gèrent des cimetières disposent de ressources plus spécialisées et sont mieux outillées que plusieurs fabriques pour assurer la pérennité de



Le cimetière de Saint-Georges-de-la-Ouiatchouan fait partie des lieux de sépulture classés par le gouvernement du Québec puisqu'il se situe dans le site patrimonial du Village historique de Val-Jalbert.

Photo : Laurent Blanchette, cimetiereduquebec.ca

ces lieux de repos, avance François Chapdelaine. Il estime toutefois que la création, l'an dernier, de l'Institut du patrimoine funéraire du Québec, qui regroupe divers acteurs du domaine, permettra de développer de meilleures pratiques. Parmi elles, protéger les monuments à valeur patrimoniale et conseiller les directions de cimetière.

Les cimetières québécois n'ont pas su s'adapter aux nouveaux rites funéraires et à la diversité culturelle, estime le directeur de l'Écomusée de l'Au-Delà, Alain Tremblay. Il reproche à certains grands cimetières de privilégier des segments de marché plus rentables, comme les enfeus dans des mausolées collectifs, au détriment de la clientèle traditionnelle et des nouveaux rituels. « Les cimetières québécois sont dans une dynamique d'entreprise. Pourtant, leur fonction n'est pas d'être un *business* mais d'accueillir la population avec ses différences », dit-il. Selon lui, il faut démocratiser ces institutions et les rendre plus conviviales afin que la population se les réapproprie.

Cette meilleure adaptation pourrait même contribuer à la conservation des églises patrimoniales en péril si on y aménageait des columbariums, avance-t-il. « Il n'est pas question d'encombrer les églises avec des morts, mais j'ai suggéré de prévoir des fonctions funéraires dans l'église Saint-Eusèbe-de-Verceuil du quartier Centre-Sud, à Montréal. Elle est menacée de démolition. L'endroit pourrait être partagé avec des organismes communautaires qui en assureraient la surveillance. Ça



Menacée de fermeture il y a quelques années, l'église Saint-Joseph à Drummondville poursuit ses activités grâce à l'aménagement, dans son enceinte, d'un salon funéraire avec columbarium.

Source : Fondation Yves Houle



De toute beauté, cette enfilade de caveaux au cimetière Notre-Dame-des-Neiges ! Pourtant, Alain Tremblay, de l'Écomusée de l'Au-Delà, s'inquiète de la détérioration de certains d'entre eux.

Photo : Guillaume D. Cyr

permettrait à la paroisse de toucher des revenus d'appoint. Mais je n'ai jamais pu avoir de discussions à ce sujet avec l'Archevêché.»

Le défi de la protection

Les cimetières peuvent obtenir des subventions pour restaurer leurs sites, mais encore faut-il qu'ils soient classés ou cités. À l'heure actuelle, 20 cimetières sont classés en vertu de la Loi québécoise sur le patrimoine culturel. C'est le cas, par exemple, du cimetière du Couvent des Ursulines de Québec et du cimetière Saint-Paul, à Saint-Paul-d'Abbotsford. Et 80 font l'objet d'une citation. D'autres se trouvent dans le périmètre des 12 sites patrimoniaux déclarés, dont le cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans le site patrimonial du mont Royal.

La loi prévoit que tout propriétaire d'un bien patrimonial classé doit s'assurer de sa préservation et obtenir l'autorisation du ministre avant de procéder à certains travaux. L'aide financière peut atteindre 40% du coût des dépenses admissibles. Reste qu'un classement impose des contraintes qui compliquent chaque intervention et font grimper la facture des travaux, ce qui peut rebuter les gestionnaires.

Quant à la municipalisation des cimetières, une mesure inspirée du modèle français, elle ne fait pas consensus. Brigitte Garneau croit qu'une prise de contrôle par les villes est de nature à rebuter les autorités religieuses, particulière-

ment chez les catholiques. Pour sa part, François Chapdelaine doute que les municipalités québécoises aient un quelconque intérêt à prendre en charge les cimetières.

Bienvenue au cimetière

Malgré les réflexions entamées, l'avenir des cimetières peine à soulever l'intérêt du public. Pourtant, ils sont les gardiens de la mémoire des morts, celle que l'indifférence finit par effacer.

L'architecte Mario Brodeur a dirigé la publication du *Guide des cimetières du Québec*, paru en 2012. Il est d'avis que la société contemporaine ressent un immense malaise devant la mort. Ce sentiment incite les endeuillés à préférer des formalités simples pour faire disparaître les corps en optant notamment pour l'incinération et la dispersion des cendres des défunts dans la nature : « Le cimetière n'a donc plus son rôle de lieu religieux ou culturel. Son usage apparaît obsolète, d'où la mise en péril de sa conservation. »

Selon lui, travailler à une prise de conscience collective sur les bienfaits du rituel dans le deuil et rendre les cimetières accueillants et accessibles sont des pistes à privilégier : « La meilleure façon de conserver le patrimoine consiste tout simplement à l'utiliser. » ♦

Jeanne Corriveau est journaliste au *Devoir*.
